Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20260629-2026_48-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Locoal-Mendon du 29 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Locoal-Mendon (Morbihan) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil.

Locoal-Mendon
Lokoal-Mendon

Présents : M. MAJOU Jean-Maurice, Mme GUYOMARD Élodie, Mme HONORÉ Fanny, M. LE GRAS Yann, Mme LE DELAIZIR Camille, M. TOULLIOU Romain, Mme AGNIEL Caroline, M. BÉVAN Brendan, Mme CONAN Sonia, Mme DAUBERT Émilie, M. GOURMAND Daniel, Mme GROUHEL Sandra, M. GUÉGAN Pascal, M. GUHUR Mickaël, Mme JEHANNO Karine, Mme KERVADEC Corinne, M. LE HEN Pierrick, M. MAGÈS Igor, Mme MILLAREC Nathalie, Mme TESSIER Christelle, M. TILLY Pierre-Louis, Mme BELLEC Karine, M. LE BARON Gilles, Mme LE LIBOUX Anne-Catherine, M. SÉVILLER Erwan, M. HUMPHRY Laurent.
Excusé : M. BOUBÉE Pierre-Xavier (procuration à Mme Élodie GUYOMARD)

Date de convocation

22/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 27 **Présents** : 26 **Procuration** : 1 **Votants** : 27

Délibération n°2026-48	Désignation des représentants au comité de pilotage Natura 2000

Le site Natura2000 de la Ria d'Etel s'étend sur 11 communes riveraines de la Ria (*Belz, Etel, Erdeven, Kervignac, Landaul, Landévant, Locoal-Mendon, Merlevenez, Nostang, Plouhinec, Sainte Hélène*).

Natura 2000 a pour objectif la préservation des milieux naturels et des espèces considérés comme rares et menacées à l'échelle Européenne. Le site de la Ria d'Etel est un site mixte, composé de milieux marins, littoraux et terrestres sur un périmètre de 4264,5 ha. Il est désigné au titre de la Directive Habitat / Faune / Flore.

Le Syndicat mixte de la Ria d'Etel a élaboré le document d'Objectifs et porte, depuis 2007, l'animation du site. Il s'appuie sur le Comité de Pilotage (Copil), organe décisionnel, dont les membres, représentatifs du territoire, sont arrêtés par le Préfet. Le Copil se réunit en général, une fois par an, à la fin de l'année.

À la suite du renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au Copil Natura 2000 Ria d'Etel.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **DE DÉSIGNER** Mme Camille LE DELAIZIR comme représentant titulaire de la Commune au Copil Natura 2000 Ria d'Étel

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20260629-2026_48-DE

- **DE DÉSIGNER** Mme Élodie GUYOMARD comme représentant suppléant de la Commune au Copil Natura 2000 Ria d'Étel

- **DE FAIRE CONNAITRE** cette décision au SMRE.

La Secrétaire de séance,

Karine JEHANNO

Le Maire,

Jean-Maurice MAJOU

MAIRIE DE LOCOAL-MENDON
56550 (Morbihan)

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.